

## **Motion portant sur les demandes de reconnaissance de l'AOP Caillé Doux de St Félicien et de l'IGP St Félicien**

### **Session du 29 septembre 2023 à PRIVAS**

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche, réunis en Session le vendredi 29 septembre 2023 à PRIVAS, sous la Présidence de Benoit CLARET, Président, délibérant conformément aux dispositions en vigueur

#### **Considérant :**

- ✓ Un projet de demande de reconnaissance en IGP pour le Saint-Félicien initié il y a 6 ans dans un objectif de maintenir la production laitière et fromagère.
- ✓ Un projet de demande de reconnaissance en AOP pour le Caillé doux de Saint Félicien pour développer la production fromagère fermière et initier une filière artisanale locale.
- ✓ Un décret n°2007-628 du 27 avril 2007 relatif aux fromages et spécialités fromagères qui encadre la dénomination et caractéristiques du St Félicien comme étant un fromage au lait de vache.
- ✓ Deux démarches déposées simultanément auprès de l'INAO\* sur des aires géographiques partiellement chevauchantes.

#### **Prenant en compte :**

- ✓ Que les fromages précités (caillé doux de Saint Félicien et Saint Félicien) sont des produits élaborés à partir de lait d'espèces distinctes (respectivement lait de chèvre et lait de vache) et mis en œuvre selon des technologies fromagères différentes (respectivement pâte molle de type présure et pâte molle à caractère lactique) ce qui leur confère des qualités organoleptiques bien spécifiques.
- ✓ Que ces deux démarches répondent à un objectif commun de protéger des savoir-faire historiques qui ont pu être étayés par des recherches d'antériorité.

#### **Constatant :**

- ✓ Que les porteurs de ces démarches ont travaillé en bonne intelligence depuis plusieurs années sur la constitution de ces dossiers de reconnaissance.
- ✓ Que le travail conduit sur l'étiquetage du Caillé doux de Saint Félicien (marque figurative déposée en mai 2023) faisant clairement apparaître une chèvre sur les étiquettes ne permet aucune confusion pour le consommateur avec le Saint-Félicien.

**Demandant :**

- ✓ Que les services de l'INAO accompagnent les deux démarches dans la finalisation de leurs demandes respectives pour lever les derniers freins.
- ✓ Qu'un signe de qualité soit accessible pour chacune des deux démarches.

\*Institut National des Appellations d'Origine

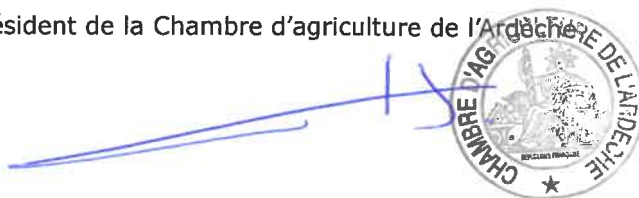
Mise aux voix :

La motion est adoptée ( voix pour :16 / Contre : 0 / Abstention : 5)

Fait à Privas,  
Le 29 septembre 2023

Benoit CLARET,

Président de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche



**Membres présents :** BALMELLE Sylvain / BOUCHET Marc Henri / BOUET Lynda / CAYRON Myrian / CESANA Christel / CLARET Benoit / DRAGON Denise / FABRE Rémy / GIRAUD Mickaël / HABAUZIT Bernard / JAQUIN Cyril / JOUVE Gilles / LAFFONT Dominique / LAURENT Pascal / LAVILLE Jean-François / MERLE Marlène / MICHEL – RIBES Frédérique / MOURIER Aurélien / VALLET Vincent / VOLLE Jérôme / WALBAUM Ludovic.

**Membres excusés / absents :** ARCHAMBAULT Marie -Rose / BASSET Anselme / BEAUME Julien / BERTRAND Sylvain/ CHAURAND Gérard / DUCLAUX Marc / GROMADA Hervé / MINODIER Sonia / / MOINS André / POUZARD Carole / REYNAUD Coralie / RIOU Maurice / ROUX Florian.